



CERTIFICAT D'HOMOLOGATION PISTE NATIONALE

L'homologation de(s) la (les) piste(s) suivante(s) est confirmée : oui

LIEU OU STATION : Val D'Isère

Discipline	DESCENTE	DESCENTE	SUPER GEANT	
Piste pour :	H. <input checked="" type="checkbox"/> D. <input type="checkbox"/>	H. <input checked="" type="checkbox"/> D. <input checked="" type="checkbox"/>	H. <input checked="" type="checkbox"/> D. <input checked="" type="checkbox"/>	H. <input type="checkbox"/> D. <input type="checkbox"/>
Nom de la piste	O.K			
Catégorie	Toutes categ.	Toutes categ.	Toutes categ.	
Altitude départ (m) :	2705	2580	2408	
Altitude arrivée (m) :	1810	1810	1810	
Dénivelé (m) :	895	770	598	
Longueur (m) :	3312	3037	2142	
Sous le N° d'homologation	3739/11/19	3740/11/19	3741/11/19	

Piste(s) enregistrée(s) par la Fédération Française de Ski conformément aux prescriptions du RFCS.

Inspecteur : Jean Lou Costerg

Date d'expiration (1) :
07/24

Fait le : 24 novembre 2019
Le Responsable National
des Homologations de Pistes Alpines.

Le Président de la FFS.

Fédération Française de Ski
50, rue des Marquisats - B.P. 2451
74011 ANNECY CEDEX
Tél. 04.50.51.40.34 - Fax 04.50.51.75.90

(1) : La date d'expiration peut être remise en cause si la piste a subi des modifications naturelles ou artificielles ou que les règlements et les caractéristiques techniques n'ont pas été modifiés. (Voir article 11.3.8 – Homologation des pistes)

www.ffs.fr